



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2018-2019**, tenue le vendredi 3 mai 2019, à 10 h, en la salle A-M050 du pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1 Réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2017-2018 tenue le jeudi 26 avril 2018
 - 3.2 Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019 tenue le vendredi 21 septembre 2018
 - 3.3 Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019 tenue le vendredi 19 octobre 2018
 4. Rapport du Comité exécutif
 5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
 - 5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
 - 5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
 - 5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
 6. États financiers et prévisions budgétaires
 - 6.1 États financiers 2018-2019
 - 6.2 Prévisions budgétaires 2019-2020
 - 6.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2019-2020
 7. Élections aux instances de l'UQAM
 - 7.1 Conseil d'administration (2 postes)
 - 7.2 Commission des études (2 postes)
 - 7.3 Sous-commission des ressources (3 postes)
 8. Indépendance du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
 9. Élections au Comité exécutif
 - 9.1 Comité exécutif (trésorerie)
 - 9.2 Conseil exécutif (représentante, représentant l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de science politique et de droit, et de la Faculté des sciences)
 10. Divers
-

1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président du Syndicat, Michel Lacroix, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Benoit Duguay, Julia Poyet qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Lucie Robert, appuyée par Julie Lavigne, l'ordre du jour est adopté.

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2017-2018 tenue le jeudi 26 avril 2018

Sur proposition de Véronique Fortier, appuyée par Anne Latendresse, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2017-2018, tenue le jeudi 26 avril 2018, est adopté sans modification.

3.2 Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019 tenue le vendredi 21 septembre 2018

Sur proposition de Vincent Romani, appuyée par Valérie Angenot, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019, tenue le vendredi 21 septembre 2018, est adopté sans modification.

3.3 Réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019 tenue le vendredi 19 octobre 2018

Sur proposition de Louis Martin, appuyée par Geneviève Messier, le procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019, tenue le vendredi 19 octobre 2018, est adopté sans modification.

4. Rapport du Comité exécutif

4.1 Rapport du président

La parole est donnée au président, Michel Lacroix, qui présente le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2018-2019. (Voir document en annexe.)

4.2 Rapport de la 1^{re} vice-présidente

Henriette Bilodeau, 1^{re} vice-présidente, résume les activités liées à son mandat, qui consistent à s'assurer du respect de l'application de la convention collective des professeurs et professeures de l'UQAM et de la convention collective des maîtres de langue, à participer aux réunions des différents comités syndicaux (comité exécutif, conseil exécutif, conseil syndical, Assemblée générale), du comité de relations de travail avec le Service du personnel enseignant, à répondre aux demandes d'information, à assurer la défense et l'accompagnement des professeures, professeurs et des maîtres de langue.

Négociation des conventions collectives

L'année 2018-2019 fut marquée par les négociations de nos deux conventions collectives soit celle des professeures, professeurs et celle des maîtres de langue.

Henriette Bilodeau mentionne que la négociation de la convention collective des professeures, professeurs a été rapide puisqu'une entente de principe adoptée à 97 % par l'Assemblée générale des professeures, professeurs au mois d'octobre a permis de procéder à la signature des textes finaux en décembre 2018. Les gains obtenus dans cette négociation sont, en grande partie, l'acceptation des demandes présentées lors de la négociation précédente. Elle invite les membres à consulter l'article présentant les gains obtenus paru dans le SPUQ-Info du mois de mars.

Henriette Bilodeau fait état de la lenteur de la négociation du renouvellement de la convention collective des maîtres de langue probablement causée par la création d'une Table parallèle, initiative de la rectrice, réunissant les directions de plusieurs départements pour discuter du développement de l'École de langues. Elle résume les demandes des maîtres de langue soit 1- reconnaissance des activités de recherche (projet

de recherche, publications et participation à des colloques et congrès), 2- réduction de la charge annuelle d'enseignement (actuellement à 6 cours) et 3- reconnaissance de la contribution aux services à la collectivité interne et externe.

La défense des droits

La 1^{re} vice-présidente mentionne avoir déposé depuis juin 2018, un (1) grief de nature syndical pour une dérogation de la date de transmission au Service du personnel enseignant (SPE) des demandes de congés sabbatiques et de perfectionnement. Le grief a été retiré après entente avec le SPE. Un (1) grief individuel a été déposé, et est présentement en arbitrage, pour contester un rapport d'évaluation dans le cadre de l'acquisition de la permanence d'un professeur. Un (1) grief collectif (clause 28.09, réduction de salaire des professeurs, professeurs à l'âge de 71 ans) est en cours d'arbitrage, et un (1) grief individuel (obligation légale de l'employeur de défendre ses employées, employés) est en attente de décision. Deux (2) griefs collectifs déposés en 2015 ont été gagnés par le SPUQ : 1- versement d'un montant forfaitaire lié à la PSG obtenu en 2015 dans le secteur public et 2- un montant versé aux professeurs, professeurs ayant été privés d'auxiliaires d'enseignement lors de la grève du SETUE. Henriette Bilodeau, rappelle que deux professeurs retraités avaient déposé une requête contre le syndicat au tribunal administratif du travail (TAT) contestant le refus du SPUQ de porter à l'arbitrage ce qu'ils prétendaient être un préjudice causé par la direction dans la gestion de leur fonds C. Une requête a été rejetée par le TAT et l'autre est actuellement en délibéré.

Accompagnement des membres mis en cause selon la politique 42- harcèlement psychologique

Dans son rapport annuel, Henriette Bilodeau rapporte l'accompagnement de membres qu'elle et Geneviève Hervieux, 2^e vice-présidente, ont effectués au cours de l'année pour le dépôt de plaintes au Bureau d'intervention et de prévention en matière d'harcèlement d'une part et l'assistance apportée aux professeurs, professeurs mis en cause suite à des plaintes de collègues ou d'étudiantes, étudiants d'autre part. Elle mentionne que les dossiers sont toujours en processus de traitement.

Comités, conseils et relations de travail

Henriette Bilodeau, 1^{re} vice-présidente, et Geneviève Hervieux, 2^e vice-présidente, ont appuyé les membres ayant une difficulté à faire respecter leurs droits relativement à la tâche, au plan annuel de travail, aux banques de dégrèvements et aux dettes de cours, à l'évaluation statutaire et la composition des comités, aux congés sabbatiques et congés de perfectionnement, au congé de maternité, de paternité et parental, aux congés de maladie, aux congés de compassion, à la retraite et aux indemnités de départ avant 65 ans; à la liberté universitaire; au matériel (ordinateurs, bureaux).

Des rencontres mensuelles du Comité des relations de travail ont permis de dénouer des dossiers litigieux, de faire le suivi des griefs et de négocier diverses lettres d'entente, dont treize lettres d'entente ayant été signées au cours de l'année.

Comité disciplinaire du Service du personnel enseignant (SPE)

La 1^{re} vice-présidente rapporte avoir accompagné, sur demande, les collègues lors d'une convocation par la direction du SPE. Les motifs de convocations ont été : harcèlement psychologique et incivilité (6); faute professionnelle (2); incivilité (1). Ces motifs de convocations ont généralement nécessité deux convocations. La première pour présenter les manquements et écouter la version de la, du collègue et la seconde pour transmettre la sanction.

En conclusion

Henriette Bilodeau termine son rapport en remerciant les membres du Comité exécutif, et plus particulièrement Geneviève Hervieux, 2^e vice-

présidente, de leur soutien dans l'accomplissement de l'ensemble de ces tâches d'accompagnement, conseil et soutien des membres.

Elle remercie également M^e Alain Brouillard, conseiller juridique de la FP-CSN, pour son travail de juriste et de conseiller sur l'ensemble des dossiers. Elle invite les membres à la vigilance et les encourage à se concerter pour résoudre les problèmes, car leurs solutions sont souvent mieux adaptées à la réalité des professeures, professeurs que celles provenant du Service du personnel enseignant ou des services juridiques.

19AG474 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2018-2019

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du Comité exécutif présenté en séance par les membres du Comité exécutif du Syndicat;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

5.1 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources

Le professeur Étienne Gagnon résume les travaux de la Sous-commission des ressources (SCR).

Au courant de l'année 2018-2019, la SCR a tenu 6 assemblées et en tiendra une additionnelle à la mi-mai. Les principaux dossiers ont été la répartition des postes de professeures, professeurs, la répartition des enveloppes de charges au premier cycle, et l'attribution des dégrèvements d'enseignement aux fins de recherche et de création.

La SCR a reçu 74 demandes de postes et elle a élaboré un projet préliminaire d'attribution qui a été envoyé dans les départements pour consultation. Elle a ensuite adopté un projet final d'attribution de 53 postes de professeures, professeurs pour l'année 2019-2020.

La SCR a reçu une proposition de répartition des enveloppes de charges pour l'année 2019-2020 préparée par le Groupe de travail sur le modèle des enveloppes de charges d'enseignement (GTMEC) qu'elle a adoptée.

Suite à la signature de la nouvelle convention collective, la SCR a constitué un comité d'évaluation des demandes de dégrèvements d'enseignement à des fins de recherche et de création composé des sept professeures, professeurs de la SCR et de la vice-rectrice à la Recherche, à la création et à la diffusion. Le comité s'est réuni pour étudier les 80 demandes reçues et proposer la répartition de 35 dégrèvements. La proposition de répartition sera soumise à la réunion de la SCR de la mi-mai. La SCR a également formé un groupe de réflexion qui se penchera sur les procédures et les critères d'évaluation et déposera des recommandations à la SCR pour les concours des prochaines années.

19AG475 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du professeur Étienne Gagnon, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du professeur Étienne Gagnon, représentant du corps professoral à la Sous-commission des ressources, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études

La professeure Rachel Chagnon fait le rapport des activités de la Commission des études (CE).

L'année 2018-2019 a débuté avec un allègement de certaines règles. Entre autres, la décision d'adopter en bloc les résolutions demandant moins d'analyses (nomination de directions, etc.) a permis de libérer un peu de temps de discussion.

Comme à l'habitude, les commissaires se sont penchés sur une série de dossiers au cœur de la vie académique, tels que les travaux du comité sur la réconciliation avec les peuples autochtones; la rémunération des stages; l'enseignement en ligne; les chaires d'excellence; l'interdisciplinarité académique et l'épineuse question des enveloppes de charges et du recrutement.

Le dossier ayant retenu le plus l'attention a été celui de la révision de la Politique n° 10. Pour mémoire, la décision de réviser la Politique n° 10 est le fruit d'une demande des commissaires de la CE, très déçus par la mise en œuvre de la Politique dans l'année 2017-2018 et par le traitement intempestif réservé par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion à plusieurs centres de recherche.

Les commissaires ont donc fait un suivi serré des propositions de modifications soumises par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion, en portant une attention particulière sur la structure de gouvernance de ce vice-rectorat afin de s'assurer qu'elle concorde avec nos principes et nos valeurs communes.

La lourdeur des processus d'évaluation et de modification des programmes a été à nouveau soulevée par les commissaires. Lors de la CE d'avril, le Vice-rectorat à la vie académique a déposé un rapport d'évaluation de la Politique n° 14 sur l'évaluation des programmes. Ce rapport faisait suite à la création, en 2017, d'un groupe de travail sur la question. Le groupe de travail recommande plusieurs actions afin d'améliorer les processus. Il y aura donc un suivi à faire sur cette question dès la rentrée.

En lien avec cette question, celle de l'interdisciplinarité. L'ouverture entre les disciplines est en effet parfois mise à mal dans nos programmes. Autre objet d'attention : l'écriture épïcène. C'est un enjeu laborieux au Registrariat de l'UQAM, qui a fait le choix d'une écriture au masculin pour les descriptifs de cours.

La commissaire rappelle également que la révision de la Politique n° 42 sur le harcèlement psychologique demeure en suspens. La révision de cette politique sera donc aussi sur notre table de travail pour la rentrée.

Finalement, les commissaires de la CE agiront, dans les limites de leur mandat, afin que l'UQAM fasse preuve de cohérence à l'égard de ses engagements sur la question des dérèglements climatiques et de l'environnement.

19AG476 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport de la professeure Rachel Chagnon, représentante du corps professoral à la Commission des études;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport de la professeure Rachel Chagnon, représentante du corps professoral à la Commission des études, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration

Le professeur Louis-Claude Paquin fait état de la contribution des représentants professoraux au Conseil d'administration (CA).

Il rappelle le contexte dans lequel se sont déroulés les travaux du CA durant la dernière année. Une nouvelle administration est arrivée en poste en janvier 2018 de même qu'une nouvelle présidence au CA. Les renouvellements aux vice-rectorats n'ont maintenu en poste, pour un an, qu'une seule personne issue de l'ancienne direction. Les modifications à la formule de financement ont engendré, elles aussi, maintes transformations.

En ce qui concerne les travaux du CA : on a procédé à de nombreuses nominations; on a engagé un certain nombre de professeures, professeurs, mais toujours à la pièce (à ce sujet, depuis deux ans, les commissaires demandent d'avoir un tableau synoptique qu'on leur promet toujours en préparation); on a adopté plusieurs projets de réparation de bâtiments, inscrits au Plan québécois des investissements (PQI) (un tableau synoptique est demandé, mais pas encore obtenu).

Comme dans le passé, le CA a reçu les rapports de certains services, tels le Service de la prévention et de la sécurité, celui de la sécurité informatique, de l'ombudsman, du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, etc.

Fait à noter, les séances de janvier et de mai ont été annulées.

Les résolutions de la CE adoptées en bloc ont eu une incidence sur le travail des commissaires au CA : Louis-Claude Paquin, mentionne qu'heureusement, un droit de regard a été reconnu sur la question des embauches de professeures, professeurs et qu'il y a eu une rétractation à l'effet de les adopter en bloc, elles aussi.

Parmi les dossiers dignes de mention, il souligne la question de la reconnaissance des centres institutionnels de recherche et de création, dossier pour lequel la voix des commissaires professeures, professeurs a malheureusement eu peu d'impact. Il mentionne que ses doléances à ce sujet ont tout de même été inscrites au procès-verbal. Il déplore également l'indifférence dans laquelle la réorganisation des CERPÉ (comités d'éthique) s'est effectuée. Il trouve difficile de vérifier le travail de ces comités, s'il y a de l'abus, si les décisions sont pertinentes, etc. Depuis deux ans, les outils qu'on lui fournit à cet égard sont insatisfaisants.

Il rappelle l'adoption des politiques n° 57, sur le cannabis, et n° 55, pour un campus sans fumée. Dans ce dossier, les appréhensions sont apparues plus importantes que les problèmes réels.

Le commissaire tient à saisir l'assemblée du déroulement, au CA, de ce qui a trait au dossier de l'adoption des politiques n° 16 et 42. Une réunion extraordinaire a été convoquée, dans laquelle un document en trois colonnes a été remis en séance. On y retrouvait le travail des collègues des

comités de révision, mais aussi un avis juridique émis par le Bureau des relations de travail, bureau sous l'égide du même vice-rectorat que le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), responsable de l'application des politiques n° 16 et 42. Il a pu constater que cet avis invalidait ou atténuait certains constats ou recommandations des comités de révision. Le commissaire souligne son malaise quant à la provenance de cet avis et réitère l'importance d'assurer l'indépendance du BIPH, son étanchéité et la confidentialité des dossiers qui y sont étudiés. Il déplore, également, la hâte dans laquelle les commissaires ont dû travailler lors de cette réunion extraordinaire.

Enfin, dans le dossier du budget initial, il souligne que les membres socio-économiques se sont montrés préoccupés quant à l'évolution des effectifs étudiants, alors que la rectrice a fait preuve d'optimisme. Même si le budget initial présentait un déficit de 4,5 millions, la rectrice a choisi de ne pas enclencher de séries de coupes, comme la communauté en a vécu dans le passé. Cela lui semble une bonne attitude à avoir au moment du budget initial. Il souligne cependant que d'obtenir un chiffre du plancher d'emploi s'est avéré difficile : 4 ou 5 ont été avancés, semblant capturer des moments différents.

Louis-Claude Paquin remercie les membres pour leur confiance.

19AG477 Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration de l'UQAM

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du professeur Louis-Claude Paquin, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du professeur Louis-Claude Paquin, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM, et remercie la représentante et les représentants professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. États financiers et prévisions budgétaires

6.1 États financiers 2018-2019

Le trésorier, Mario Houde, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Il attire l'attention sur quelques postes budgétaires, puis fait le lien avec le Rapport des vérificateurs. Il indique aussi que la liste des dons et appuis faits par le SPUQ en 2018-2019 se trouve dans le dossier.

19AG478 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par Deloitte, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Prévisions budgétaires 2019-2020

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2018-2019 et du budget réalisé en 2018-2019.

19AG479 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2019-2020 préparé par le trésorier, Mario Houde;

ATTENDU les explications fournies;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2019-2020, couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Nomination des vérificateurs pour l'exercice budgétaire 2019-2020

19AG480 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE Deloitte, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élections aux instances de l'UQAM

7.1 Conseil d'administration (2 postes)

7.2 Commission des études (4 postes)

7.3 Sous-commission des ressources (3 postes)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM. Elle rappelle que, même s'il s'agit d'une assemblée générale du syndicat, la convocation à l'assemblée d'élections, conformément à la convention collective, a été faite conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où, madame Isabelle Lafrance, directrice par intérim du Secrétariat des instances, est présente.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Lucie Robert, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'élections.

Sur proposition de Julia Poyet, appuyée Annie Dubeau, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Rachel Chagnon, appuyée par Marc-Antoine Vachon,

Daniel Chapdelaine, Annie Dubeau, Benoit Duguay, Frédéric Fournier, Jonathan Hope, Julie Lavigne, Louis Martin et Pascal Ndinga, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

La présidente d'assemblée présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice par intérim du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir au Conseil d'administration à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de deux (2) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs au Conseil d'administration de l'UQAM :

- Saidatou Dicko, professeure
Département des sciences comptables
- Lucie Lamarche, professeure
Département des sciences juridiques

Désignation de (2) membres professeures, professeurs provenant de l'École des sciences de la gestion et de la Faculté des arts à la Commission des études de l'UQAM :

École des sciences de la gestion

- Paul Arseneault, professeur
Département de marketing
- Jean-Denis Garon, professeur
Département des sciences économiques

Faculté des arts

- Jean-François Hamel, professeur
Département d'études littéraires

Désignation de trois (3) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources de l'UQAM

Faculté de science politique et de droit

- Aucune candidature

Faculté des sciences

- Fabrice Larribe, professeur
Département de mathématiques

Faculté des sciences de l'éducation

- Chantal Ouellet, professeure
Département d'éducation et formation spécialisées

Les candidates, candidats sont ensuite invités à présenter les raisons qui les ont amenés à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

La secrétaire d'élections expose la procédure d'élections qui sera suivie. Cette procédure découle du protocole d'entente signé par la directrice intérimaire du Secrétariat des instances et par la secrétaire générale du SPUQ le 8 avril 2019 en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM.

Les personnes représentant les professeures, professeurs au Conseil d'administration et à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeures, professeurs, alors que les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeures, professeurs de chacune des facultés concernées (science politique et droit, sciences et sciences de l'éducation).

Les élections pour le Conseil d'administration et pour la Commission des études se dérouleront en une étape et se tiendront à l'intérieur de la salle. En parallèle, les élections à la Sous-commission des ressources se tiendront à l'extérieur de la salle aux endroits désignés pour chaque faculté où il y a élections.

La présidente d'élections invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Saidatou Dicko :	Votes pour :	104
	Votes contre :	5
	Vote annulé :	1

Saidatou Dicko est déclarée élue.

Lucie Lamarche:	Votes pour :	99
	Votes contre :	5
	Vote annulé :	1

Lucie Lamarche est déclarée élue.

COMMISSION DES ÉTUDES

École des sciences de la gestion

Paul Arseneault:	Votes :	55
Jean-Denis Garon:	Votes :	50
	Votes annulés :	6

Paul Arseneault est déclaré élu.

Faculté des arts

Jean-François Hamel:	Votes pour :	100
	Votes contre :	6
	Votes annulés :	5

Jean-François Hamel est déclaré élu.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs de même que par la secrétaire d'élections, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté des sciences

Fabrice Larribe:	Votes pour :	12
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Fabrice Larribe est déclaré élu.

Faculté des sciences de l'éducation

Chantal Ouellet:	Votes pour :	16
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Chantal Ouellet est déclarée élue.

La présidente d'élections remercie les professeures, professeurs qui quittent leurs fonctions au terme de leur mandat à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

La présidente d'élections félicite les personnes élues, en même temps qu'elle remercie les participantes et les participants.

La directrice par intérim du Secrétariat des instances félicite les personnes élues et remercie le SPUQ pour l'organisation des élections dans le cadre de son Assemblée générale.

Levée de l'assemblée d'élections à 12 h 30 heures.

8. Indépendance du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

Michel Lacroix explique le contexte ayant mené à la résolution : les refontes des politiques n° 16 et 42, ainsi que les demandes des commissaires professoraux au Conseil d'administration. L'année dernière, la réorganisation de l'UQAM a donné lieu à des changements de structure : le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), qui relevait auparavant du Secrétariat général, a été placé sous l'autorité du Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, soit dans le même vice-rectorat que le Service du personnel enseignant et le Bureau des relations de travail, occasionnant, parfois, une confusion quant à leur rôle respectif. Le rôle du BIPH est de prévenir les situations de harcèlement et d'intervenir en accueillant, par exemple, les plaintes, analyses de recevabilités ou les enquêtes. Or, l'université, dans un certain nombre de cas, jugeant que le milieu de travail doit être exempt de toute forme de harcèlement, considère que le BIPH et le Service du personnel enseignant peuvent travailler conjointement sur des mêmes dossiers. Les dossiers peuvent circuler d'une instance à l'autre au sein du même vice-rectorat : il y a confusion quant à leur rôle respectif. Or, le BIPH devrait être complètement neutre, car il peut être amené à enquêter sur l'ensemble des membres de la communauté uqamienne, vice-rectrice, vice-recteur et directions des services comprises. Le président rappelle que le SPUQ a souligné cette situation lors de la réorganisation de la direction. La direction avait répondu qu'elle corrigerait les éventuels problèmes. Un an plus tard, aucun changement n'a été apporté alors que l'expérience montre un réel problème d'indépendance entre ces deux instances.

INDÉPENDANCE DU BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'importance cruciale de préserver l'indépendance complète du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH);

ATTENDU que le mandat du BIPH s'applique à l'ensemble de la communauté uqamienne, haute direction comprise;

ATTENDU que le rattachement du BIPH au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel le place sous l'autorité directe du vice-recteur au Développement humain et organisationnel;

ATTENDU que cette situation mine la confiance envers l'indépendance du BIPH;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉPLORE la confusion structurelle entre les mandats respectifs du BIPH, du BRT et du SPE;

DEMANDE qu'on rattache le BIPH au Conseil d'administration de l'UQAM, comme c'est le cas pour le Bureau de l'ombudsman.

Amendement

Étienne Gagnon, appuyé par Rachel Chagnon, demande que les acronymes soient remplacés par les noms complets des services concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19AG481 INDÉPENDANCE DU BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'importance cruciale de préserver l'indépendance complète du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement;

ATTENDU que le mandat du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement s'applique à l'ensemble de la communauté uqamienne, haute direction comprise;

ATTENDU que le rattachement du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel le place sous l'autorité directe du vice-recteur au Développement humain et organisationnel;

ATTENDU que cette situation mine la confiance envers l'indépendance du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉPLORE la confusion structurelle entre les mandats respectifs du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, du Bureau des relations de travail et du Service du personnel enseignant;

DEMANDE qu'on rattache le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement au Conseil d'administration de l'UQAM, comme c'est le cas pour le Bureau de l'ombudsman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d'élection. Elle rappelle que les membres du Comité exécutif sont élus par l'ensemble du corps professoral, alors que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur Faculté respective.

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Lucie Robert, Julia Poyet, qui accepte, est élue présidente d'élections.

Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Étienne Gagnon, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

La présidente d'assemblée invite les membres à procéder à la nomination de trois scrutatrices, scrutateurs des trois Facultés concernées pour les élections au Conseil exécutif et de six scrutatrices, scrutateurs pour les élections au Comité exécutif.

Sur proposition de Véronique Fortier, appuyée par Louis Martin, Olga Navarro-Flores, pour l'École des sciences de la gestion, Xavier Lafrance, pour la Faculté de science politique et de droit, et Christophe Hohlweg, pour la Faculté des sciences, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs.

Sur proposition d'Étienne Gagnon, appuyée par Saidatou Dicko, Yves De Champlain, Rachel Chagnon, Jean-François Hamel, Julie Lavigne et Pascal Ndinga, qui acceptent, sont élus scrutatrices et scrutateurs pour les élections au Comité exécutif.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion. La secrétaire générale en fait la lecture.

Au Comité exécutif

Trésorerie	Daniel Chapdelaine, professeur Département de chimie
------------	---

Au Conseil exécutif :

École des sciences de la gestion	Francisco Villanueva Département d'organisation et ressources humaines
----------------------------------	--

Faculté de science politique et de droit	Vincent Romani Département de science politique
---	--

Faculté des sciences	Jean Privat Département d'informatique
----------------------	---

La présidente d'assemblée demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates. Par la suite, elle met fin à la période de mise en candidature.

Les personnes ayant soumis leur candidature à des postes du Comité exécutif et du Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

La présidente d'élection invite les membres du SPUQ à procéder au vote secret en utilisant les bulletins de vote identifiés selon la dénomination du poste.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, de même que par la secrétaire d'élection, les résultats suivants sont proclamés :

Au Comité exécutif

À la trésorerie

Daniel Chapdelaine :	Votes pour :	57
	Vote contre :	0
	Votes annulés :	2

Daniel Chapdelaine est déclaré élu.

Au Conseil exécutif

École des sciences de la gestion

Francisco Villanueva :	Votes pour :	12
	Vote contre :	1
	Vote annulé :	0

Francisco Villanueva est déclaré élu.

Faculté de science politique et de droit

Vincent Romani :	Votes pour :	7
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Vincent Romani est déclaré élu.

Faculté des sciences

Jean Privat :	Votes pour :	10
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Jean Privat est déclaré élu.

La présidente d'élections remercie les scrutatrices et scrutateurs pour leur travail.

19AG482 MOTION DE REMERCIEMENTS

Sur proposition de Julie Lavigne, appuyé par Étienne Gagnon,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADRESSE ses remerciements au trésorier sortant, Mario Houde, pour le travail accompli durant son mandat de trésorier du Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

Le président annonce que des rencontres « midi-14 heures » seront prévues autour du dossier des charges de cours. Les éléments collectés lors de ces rencontres avec les membres feront par la suite l'objet d'une réunion du Conseil syndical.

Il annonce également la tenue du dernier 4 à 6 au Salon des professeures, professeurs plus tard dans la journée.

Levée de la réunion à 13 h 25.

Le président,

La secrétaire générale,

Michel Lacroix

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ, vendredi 3 mai 2019)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2017-2018, tenue le 26 avril 2018
3. Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019, tenue le 21 septembre 2018
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale du SPUQ 2018-2019, tenue le 19 octobre 2018
5. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2018-2019 »
6. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources »
7. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études »
8. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources »
9. SPUQ, projet de résolution : « Rapport d'une représentante d'un représentant professoral au Conseil d'administration »
10. Deloitte, États financiers du SPUQ (31 mars 2019)
11. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019
12. SPUQ, Dons et appuis 2018-2019
13. SPUQ, projet de résolution : « Rapport des vérificateurs »
14. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020
15. SPUQ, projet de résolution : « Prévisions budgétaires 2019-2020 »
16. SPUQ, projet de résolution : « Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2019-2020 »
17. SPUQ et Secrétariat des instances : Liste officielle des candidatures
18. SPUQ, projet de résolution : « Indépendance du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement »
19. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif

Annexe – **RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Rapport du président Michel Lacroix

SPUQ-AG-3 mai 2019

Bilan de la présidence

Il y a un an, à la précédente Assemblée générale statutaire, nous nous dirigeons vers les négociations pour le renouvellement de la convention collective et nous venions de vivre une difficile discussion sur le projet de Politique 16. Il y avait donc d'importants défis à relever pour l'exécutif. Or, dès le début octobre, ces deux dossiers étaient à toutes fins pratiques réglés, dans la quasi unanimité, pour la convention, sans de trop vifs déchirements, pour ce qui est de la Politique 16. Pas entièrement réglés, pour quelques professeur.es, dois-je préciser, car la convention ne fut officiellement signée que le 20 décembre et la nouvelle version de la Politique 16 ne fut adoptée qu'au CA du 10 avril dernier.

La signature de la nouvelle convention apparaît loin derrière nous maintenant, mais je vais prendre quelques secondes pour rappeler que, sans obtenir tous les gains recherchés, ces négociations nous ont permis d'en obtenir plusieurs et ceci sans division au sein du corps professoral. Après les crises uqamiennes des dernières années, nous pouvions aisément imaginer qu'un tel dénouement serait accueilli favorablement (mais personne, je crois, n'aurait parié sur un appui à 97 %). Nous avons maintenant trois ans devant nous avant les prochaines négociations, trois ans pour réfléchir, sans urgence, aux façons d'améliorer nos conditions de travail et de baliser ces améliorations par le biais de la convention.

Contrairement à ce que l'on pouvait croire, en mai dernier, ce furent donc d'autres dossiers, d'autres enjeux qui nous ont occupés, au cours des derniers mois.

Un des plus prenants fut certainement celui de la qualité de vie au travail, lequel a été saisi à bras le corps par nos deux vice-présidentes veillant à l'application de la convention collective, Henriette Bilodeau et Geneviève Hervieux, ainsi que par leurs collègues et co-chercheurs, Angelo Soares et Pascale Denis, dans le cadre de l'enquête à laquelle plus de 300 professeur.es ont répondu en mai et juin derniers.

Les questions de qualité de vie au travail, de surcharge, d'épuisement, de congé d'invalidité pour causes psychologiques, sont constamment revenues nous hanter, tout au long de l'année.

Ce fut tantôt le traitement réservé par les assurances et le Service du personnel enseignant aux professeur.es en congé d'invalidité, traitement particulièrement inadéquat, basé sur la méfiance et un calcul économique à courte vue, qui a occupé l'exécutif et les représentants du SPUQ sur les comités s'occupant des assurances et de la retraite. Les données des assurances au sujet de l'augmentation des congés d'invalidité pour « désordre psychologique » ainsi qu'au sujet des coûts engendrés par la hausse du recours aux anxiolytiques et antidépresseurs contribuent d'ailleurs à tirer la sonnette d'alarme à ce sujet.

Ce furent aussi les nombreux cas de plainte pour harcèlement psychologique traités au cours de l'année qui ont mis en évidence l'écheveau complexe de relations entre la surcharge de travail, l'intensification de la pression, la détresse psychologique et les plaintes pour harcèlement.

Ce furent enfin les travaux auxquels nous avons participé, dont les journées de réflexion de la Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université, la FQPPU, qui ont documenté et analysé la surcharge

administrative, la perte de sens du travail, la course à la surproduction, et ainsi de suite.

L'enquête réalisée par Henriette, Geneviève et leurs collègues s'est ainsi inscrite dans une continuelle réflexion sur le sujet. Cette réflexion, elle doit impérativement devenir celle de l'ensemble du corps professoral, et c'est ce que nous tâcherons de faire, dès la rentrée, en convoquant un conseil syndical sur cette question. Pour reprendre une boutade un peu caricaturale, mais pas si éloignée de la vérité, souffrir de détresse psychologique avant d'obtenir la permanence est devenu en quelque sorte une norme implicite; la surcharge de travail une preuve quantitative de la qualité du travail. Cela ne devrait pas aller de soi, engendrer des sourires gênés, sans suite, car cela nuit à moyen et à long terme à la santé des professeur.es, et indissociablement, à la qualité de la formation, de la recherche, de la création et des services à la collectivité.

Ces réflexions ont aussi été orientées par le projet de refonte de la Politique 42 sur le harcèlement. Après une consultation, largement oubliée, effectuée en 2015, on a soudainement proposé, de manière précipitée, une nouvelle mouture de la Politique 42 au Conseil d'administration. Grâce à l'intervention de nos représentants, le CA a demandé qu'on consulte les syndicats d'employé.es et les associations étudiantes, et nous avons soumis nos commentaires vendredi dernier, le 26 avril. Nous reviendrons sur le sujet lors de la présentation de la résolution qui vous est proposée aujourd'hui.

L'exécutif en est venu, dans ce dossier, à constater l'importance voire l'urgence de réfléchir à la manière dont on pourrait mieux accompagner les professeur.es et les directions de département. Ceci pour qu'on ne contacte pas le syndicat seulement quand une crise survient, quand les conditions de travail sont nettement dégradées et qu'il paraît désormais nécessaire de déposer une plainte ou un grief. Nous ne voulons rien enlever au Service du personnel enseignant, mais je souligne que les officiers du SPUQ sont des professeur.es, que nous avons été à la direction de département ou de programme, que nous pouvons comprendre autrement, de l'intérieur, les répercussions de la surcharge de travail et des pressions à la « performance » sur les relations entre collègues, lors des évaluations, des modifications de programme, dans la vie quotidienne, etc. Quand vous pensez qu'un conseil, qu'un point de vue extérieur du département pourrait être utile, pourrait aider un collègue, n'hésitez surtout pas à nous contacter. Cela est une autre forme de la solidarité défendue par le SPUQ.

D'autres modifications ou projets de modifications de politiques nous ont occupé cette année, dont deux sont particulièrement importantes, à savoir la Politique 10 et la Politique 14. La Politique 10 est celle encadrant la recherche et la création à l'UQAM. Après une première version, soumise à la Commission des études d'octobre dernier, une deuxième version a été proposée à la Commission des études d'avril, laquelle l'a envoyée à la communauté pour consultation. Cette consultation se déroulera jusqu'en novembre prochain et nous aurons l'occasion d'y revenir en Conseil syndical. D'ici là, nous encourageons fortement chacun et chacune de vous à en faire une lecture attentive et critique, et suggérons à tous les départements et centres de recherche d'en faire un examen collectif. Quelle est la place du chercheur individuel, subventionné ou non, quel est le rôle des départements, dans cette politique? Comment concilier le développement harmonieux et sans surcharge bureaucratique des politiques et structures départementale, facultaire et uqamienne de la recherche? Quel doit être le rôle, l'esprit du Vice-rectorat à la recherche et à la création? Autant de questions susceptibles d'être posées.

Il serait utile, par ailleurs, qu'on profite de l'occasion pour réfléchir plus largement au développement de la recherche, de la culture de recherche, et du rapport entre la recherche et la création et les autres fonctions de notre tâche. Il

y a eu d'innombrables constats, depuis une vingtaine d'années, sur le *publish or perish*, sur les dérives dans l'évaluation de la recherche, la quantophrénie, etc. Et pourtant : nous publions collectivement de plus en plus d'articles, année après année, poussant continuellement à la hausse le seuil du « minimum vital d'articles publiés annuellement ». Nous n'avons plus le temps de lire nos collègues, de moins en moins de temps pour lire les mémoires et thèses, ce qui suscite des plaintes de plus en plus vives et nombreuses d'étudiant.es. Etc. Etc. Nous avons abordé cela dans des *SPUQ-Info*, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion d'en discuter dans des réunions syndicales. Nous saisissons donc l'opportunité offerte par la consultation sur la Politique 10 pour le faire.

Je passe plus rapidement sur la Politique 14, celle de la Politique d'évaluation des programmes, sinon pour dire que l'exécutif juge insatisfaisante les propositions de l'administration, qui estime impossible d'alléger le processus d'évaluation décennale et suggère plutôt de sous-traiter des éléments du processus au personnel de soutien, lequel est pourtant d'ores et déjà surchargé (avec des taux de détresse psychologique et d'épuisement professionnel aussi élevés, parfois même davantage, que pour les profs). Nous allons donc revenir à la charge, sur cette question, l'année prochaine. Nous sommes persuadés, à l'exécutif, que nous pouvons nous aussi contribuer à l'allègement des processus, à la simplification des formulaires et redditions de compte, mais sur une base collégiale, académique, non pas dans l'esprit de la nouvelle gestion publique ou de « l'agilité », néologisme des *think thank* de droite qui veulent faire disparaître les structures protégeant les droits des travailleurs.euses.

L'année 2018-2019 a aussi vu le Syndicat des chargés de cours changer de nom pour adopter celui de Syndicat des professeurs enseignants. À la suite d'un Conseil syndical sur la question, nous avons détaillé, dans une position signée par le Conseil exécutif, notre opposition à ce changement de nom ainsi qu'aux menaces qu'elle fait planer quant à la constitution d'une 2^e catégorie de professeur.es, distinguant « professeur.s-chercheur.es » et « professeur.es-enseignant.es ». Depuis, le SCCUQ, ou plutôt le SPPEUQAM, a répondu officiellement qu'il ne souhaitait pas la création d'une 2^e catégorie de professeurs, qu'il ne demandait rien de plus que le changement de nom. Nous resterons néanmoins vigilants sur ce front, surtout que les officiers du nouvel exécutif élu par le SPPEUQAM la semaine dernière en avaient fait, semble-t-il, leur cheval de bataille.

Il n'y avait pas eu de mouvement de grève important, à l'UQAM, depuis 2015, ce qui est une longue période pour nous. Celle de la session d'hiver 2019 a cependant été inhabituelle en ce qu'elle a aussi touché les stages. Ce fut d'ailleurs, comme on le sait, l'objet même de la grève et la cause de ses plus vives frictions. L'exécutif du SPUQ a organisé des rencontres avec les directions de départements, de programmes et vice-doyens des facultés les plus touchées afin de faciliter l'analyse de la situation et la prise de décision. Nous avons été en contact régulier avec les associations étudiantes, les autres syndicats et la direction pour faire en sorte que les conflits ne s'enveniment pas et que le respect des objectifs académiques, le respect du droit de grève et le respect des interlocuteurs ne soient pas oubliés.

Dans nos relations avec les associations étudiantes comme avec le SCCUQ, l'enjeu, pour le SPUQ, est de parvenir à distinguer les positions qui peuvent être partagés, les principes et combats que l'on peut avoir en commun, des enjeux, tactiques ou demandes qu'on ne peut appuyer, en expliquant clairement pourquoi on ne peut le faire, tout en maintenant une solidarité uqamienne aussi forte que possible. Il n'est pas toujours facile de dissocier ainsi les dossiers, les enjeux, de concilier la discussion cordiale et franche avec des refus ou des oppositions fermes, mais nous maintenons le cap.

C'est aussi notre position à l'égard de la direction. Nous avons eu plusieurs rencontres avec la rectrice et son équipe, tout au long de l'année, discussions cordiales et franches, là encore, qui ont tout aussi bien permis d'atteindre des accords que de constater la divergence parfois nette de points de vue. Nous comptons donc, selon les cas, utiliser toutes les formes d'action et de communication susceptibles de nous aider à défendre les conditions de travail et le point de vue des professeur.es, des rencontres informelles jusqu'au grief, en passant par des gestes politiques, comme nous le proposons aujourd'hui avec notre résolution sur le rattachement au Conseil d'administration du Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement.

Un mot en guise de conclusion pour offrir des remerciements aux multiples représentants du SPUQ sur les différents comités et instances, lesquels donnent de leur temps pour défendre le point de vue des professeur.es et faire entendre notre voix collective. La liste de ces représentant.es est fort longue, comme vous le voyez dans la feuille jointe à vos dossiers, alors je ne pourrai les nommer tous et toutes. De grands mercis à chacun d'eux. J'ajoute que nous serions enchantés de voir deux ou trois volontaires, parmi vous, être prêts à nous aider à préparer les activités du 50^e de l'UQAM et du 50^e du SPUQ. Cela ne demanderait que quelques heures mais serait grandement apprécié.

J'ajoute, enfin, des remerciements personnels et collectifs aux indispensables employés du SPUQ qui ont une mémoire institutionnelle précieuse et une adhésion sans faille au SPUQ : Michel Leclerc et Roxane Beauchemin, à Michèle Nevert pour ses très précieux et très incisifs conseil, et à mes camarades de l'exécutif, qui travaillent sans compter leur temps et cumulent un très impressionnant savoir collectif sur l'UQAM et les relations de travail. Quelle que soit l'intensité de nos colères, indignations ou critiques au sujet des dossiers en cours, les rires sont malgré tout au rendez-vous, et travailler avec eux est un plaisir.